Un chef de l’État [plus affecté qu’attendu](https://www.mediapart.fr/journal/politique/200123/retraites-macron-manque-de-soutiens-mais-pas-d-aplomb) par la mobilisation du 19 janvier, une majorité présidentielle qui [monte au front à reculons](https://www.mediapart.fr/journal/politique/170123/chez-les-macronistes-aussi-la-reforme-des-retraites-suscite-des-remous) pour défendre la réforme la plus impopulaire du second quinquennat d’Emmanuel Macron, des députés Les Républicains (LR) qui refusent de servir de force d’appoint permettant à l’exécutif d’obtenir une majorité parlementaire… Et un conseil d’orientation des retraites qui [contredit](https://www.ladepeche.fr/2023/01/21/reforme-des-retraites-le-president-du-cor-etrille-les-arguments-du-gouvernement-10940630.php) l’argumentaire du gouvernement.

C’est dans ce contexte incertain pour le pouvoir que la gauche entend tirer son épingle du jeu dans la bataille des retraites qui commencera, le 30 janvier, à l’Assemblée nationale. Une séquence hautement politique, qui devra mêler travail de conviction auprès de la population, front uni contre le projet gouvernemental, et une certaine dextérité parlementaire : trois ingrédients indispensables pour espérer faire reculer l’exécutif arc-bouté sur le report de l’âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

Si l’entreprise a, pour l’heure, tout de la gageure, l’opposition se persuade que tout est possible. *« Des secteurs professionnels qu’on n’avait pas vus se mettre en grève depuis des années l’ont fait le 19 janvier »*,fait valoir Éric Coquerel, président de la commission des finances de l’Assemblée. Il cite à titre d’exemple la mobilisation à l’entreprise [Bonduelle](https://www.aisnenouvelle.fr/id346461/article/2022-09-29/des-salaries-en-greve-chez-bonduelle-estrees-mons).*« Derrière ses airs de président inoxydable, Emmanuel Macron ressemble plus qu’il n’y paraît à Alain Juppé »*, ajoute l’Insoumis, en référence aux grandes grèves de 1995 qui avaient contraint le premier ministre de Jacques Chirac à abandonner son « plan » pour les retraites et la Sécurité sociale.

Les bancs des député.e.s Nupes à l’Assemblée nationale, le 20 Octobre 2022. © Photo Amaury Cornu / Hans Lucas via AFP

*Bis repetita* vingt-huit ans plus tard ? Mercredi dernier, les groupes de gauche et écologiste du Sénat et de l’Assemblée nationale se sont rencontrés à huis clos, dans une salle du palais du Luxembourg, pour définir leur plan de bataille sur le versant parlementaire. Pour pouvoir compter dans la séquence qui s’ouvre, voire l’emporter, la gauche devra relever au moins trois défis majeurs.

**Déjouer le piège du 47-1**

Personne ne l’ignore : l’entreprise est d’autant plus ardue que l’exécutif a choisi pour véhicule législatif un texte budgétaire – en l’occurrence le projet de loi de finances de la Sécurité sociale rectificatif (dit « PLFSSR » dans le jargon). Une option, inédite pour un projet de loi de cette ampleur, qui offre à Matignon de pouvoir faire adopter sa réforme sans vote : soit en ayant recours au 49-3, soit en utilisant l’article 47-1 qui permet une adoption par ordonnance.

Cet article a pour autre intérêt de réduire l’examen parlementaire du texte à 50 jours au total, à partir de la date de dépôt sur le bureau de la présidente de l’Assemblée nationale. Pour la première lecture, les parlementaires n’auront alors que 20 jours à l’Assemblée (soit un peu plus de dix jours dans l’hémicycle si l’on y retranche le temps de l’examen en commission), puis 15 jours au Sénat.

Tout laisse donc à penser que vu les délais, la loi ne sera votée ni au Palais-Bourbon ni au palais du Luxembourg. Le 26 mars à minuit, le gouvernement pourrait alors annoncer qu’il utilise la voie des ordonnances, sans même avoir besoin de faire ratifier le texte par le Parlement.

Même si le cadre de la discussion est vicié, on ne rentrera pas gentiment dans le moule.

Manuel Bompard, député La France insoumise

À gauche, où l’on voit dans la manœuvre une *« atteinte au droit parlementaire »*, La France insoumise (LFI) a envoyé, en fin de semaine dernière, un courrier au Conseil d’État. Elle y dénonce un *« détournement de procédure »* et pointe l’incohérence à utiliser le véhicule d’une loi budgétaire rectificative censée être appliquée sur l’année, alors même que la réforme a pour objet le très long terme.

*« La vraie difficulté, c’est qu’on est sur une course de vitesse, un hold-up démocratique : le 47-1 est plus brutal, plus massif et en même temps plus édulcoré que le 49-3. Si, à la fin, le projet passe par ordonnance, on ne peut pas saisir le Conseil constitutionnel. Le temps joue pour eux, et cela conditionne notre stratégie parlementaire »*, explique le député socialiste Jérôme Guedj. *« Si on était dans une situation normale, on ferait durer les débats le plus longtemps possible pour faire grossir la mobilisation sociale, là, on est coincé par le calendrier »*, ajoute Éric Coquerel.

Dès lors, pas question de jouer l’obstruction avec un déluge d’amendements d’entrée de jeu, ce qui aurait pour conséquence d’allonger le temps imparti à l’examen des premiers articles (sur les régimes spéciaux ou la mise en place d’un « index » dans chaque entreprise sur l’emploi des seniors), et d’empêcher les débats autour de la mère des batailles, le report de l’âge de départ, qui n’intervient qu’à l’article 7. La stratégie devra donc être pensée au cordeau. *« Il faudra qu’on réfléchisse au nombre d’amendements que l’on dépose pour chaque article afin d’avoir le temps d’aller au cœur du sujet »*, indique le député Arthur Delaporte, chef de file pour le PS sur le projet de loi.

Du côté de LFI, on ne s’interdit rien pour autant : *« Même si le cadre de la discussion est vicié, on ne rentrera pas gentiment dans le moule »*, avertit le député de Marseille, Manuel Bompard, qui promet un vrai débat, qui ira *« vite et fort »* en dépit de *« l’obstruction gouvernementale »*.

**Avancer groupés et débusquer les « chausse-trapes » de la réforme**

Dans ce cadre particulièrement contraint, auquel il faut ajouter l’impératif de respecter l’article 40 (qui interdit aux députés de déposer des amendements générant des dépenses publiques supplémentaires), quelles marges de manœuvre reste-t-il à l’opposition pour infléchir le cours de l’histoire ?

Alors qu’une partie de la majorité présidentielle ambitionne d’amender le texte pour le rendre plus « social », l’objectif à gauche n’est autre que le retrait pur et simple, même si tout amendement allant *« dans le bon sens »* sera bon à prendre. *« L’idée, ce n’est pas d’accepter des concessions sur des broutilles*, souligne le député communiste Pierre Dharréville, membre de la commission des affaires sociales. *La seule manière d’améliorer le texte, c’est de supprimer non seulement la mesure d’âge, mais aussi de revenir sur l’accélération de la réforme Touraine qui allonge le nombre d’annuités à accumuler pour avoir une pension complète. »*

Pour faire obstacle, une seule solution : avancer groupés dans le cadre de l’intergroupe de la Nupes à l’Assemblée, en lien avec la gauche et les écologistes du Sénat. Ce *« front unique »* censé représenter en miroir le *« front unique »* syndical sera notamment matérialisé par le dépôt d’amendements communs entre les groupes socialiste, insoumis, écologiste et communiste.

Sur le fond, il s’agira de formuler des propositions alternatives, notamment sur le financement et, surtout, de dévoiler les *« incohérences »* et les *« mensonges »* du gouvernement. *« Nous allons déconstruire les discours, et démontrer que la réforme n’est pas faite pour financer les retraites, mais parce que le gouvernement mène une politique de réduction des dépenses publiques »*, décrypte la présidente du groupe écologiste au Palais-Bourbon, Cyrielle Chatelain, qui souhaite des interventions de haute tenue et *« sans esclandre »* en séance. Au menu des sujets abordés : la question de l’âge, de la pénibilité, de l’égalité hommes-femmes, mais aussi le partage des richesses et le rapport à l’emploi.

L’histoire n’est pas écrite.

Pierre Dharréville, député du PCF

Un argumentaire qui permettrait au passage de tenter de convaincre certains parlementaires de la majorité de renoncer à défendre la réforme ? L’examen en commission, où règne une ambiance plus feutrée que dans l’hémicycle, pourrait être l’occasion d’avancer en ce sens.

Reste que *« l’objectif est avant tout d’éclairer le débat public en débusquant les mensonges et les chausse-trapes. Par exemple, en montrant en quoi les 1 200 euros annoncés pour les petites retraites sont une vaste blague, de même que les questions autour de la pénibilité, renvoyées aux calendes grecques »*, explique Arthur Delaporte qui estime que seule la pression des électeurs et des électrices en circonscriptions pourra faire flancher les députés de Renaissance (ex-La République en marche) et de LR.

**Articuler bataille parlementaire et mouvement social**

À gauche, tout le monde en est conscient : quand bien même le combat parlementaire est un ingrédient déterminant dans la contestation de la réforme, l’opposition, plus encore du fait du recours possible au 47-1, ne dispose que d’un *« couteau sans lame »* sur le plan législatif. Autrement dit, sans une mobilisation historique de la population, point de salut. *« On ne suffira pas à faire tomber la réforme, mais on doit aider le mouvement social à installer le rapport de force »*, résume Pierre Dharréville, convaincu que *« l’histoire n’est pas écrite »*.

D’où la volonté partagée de transformer l’hémicycle en caisse de résonance de *« la voix populaire »*, selon l’expression d’Arthur Delaporte, qui défilera une nouvelle fois dans la rue le 31 janvier – soit le lendemain du premier jour d’examen du texte en commission. *« Le gouvernement est dans une stratégie de démobilisation, on doit faire l’inverse, et donner des arguments aux gens pour les motiver. Bref, mener la bataille de l’opinion »*, souligne Cyrielle Chatelain.

Les parlementaires de la Nupes continueront par ailleurs de se déployer sur le terrain pour des réunions publiques ou des ateliers de lecture du texte, à la manière des collectifs qui avaient fleuri en 2005 pour faire l’exégèse du traité constitutionnel européen.

De là à faire plier le gouvernement, il reste un monde. Si certains rêvent d’un scénario *« à la CPE*[contrat première embauche, ndlr] *»* – une loi promulguée, puis abrogée face à la colère sociale –, une chose est sûre : l’adoption de la réforme des retraites sans vote des parlementaires, que cela soit par voie d’ordonnance ou par 49-3, serait un aveu d’échec cuisant pour le pouvoir. Une option*« légalement possible*,juge Cyrielle Chatelain,*mais politiquement intenable »*.